

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DE PECHE ET DE
PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES DU DOUBS
LE 11 AVRIL 2018**

PRESENTS : MM. Gérard MOUGIN, Jean-Luc CUENOT, Jean-Jacques CLAUSSE, Yannick COUPRY, Marcel BERNARD, Gérard FRICHET, Alain GIBEY, Yves GRENAUD, Philippe GROSSO, Denis HERAULT, Georges LAURAIN, Claude MALAVAU, Christophe MONNIER, Jean-Claude POUX. Christian ROSSIGNON, Directeur d'établissement.

EXCUSES : Jean-Pierre BELON, pouvoir donné à POUX Jean-Claude. Christian TRIBOULET, pouvoir donné à Gérard MOUGIN.

✓ **L'ordre du Jour était le suivant :**

- **Approbation du dernier compte-rendu du CA du 01/02/18,**
- **Préparation de l'AG Fédérale du 15/04/18 :**
 - **Présentation des interventions des responsables de Commissions,**
 - **Point sur les finances après la commission du 06/04/18...etc.**
- **Point sur l'état des cours d'eau et perspectives 2018.**
- **Dossiers en cours et à venir,**
- **Questions diverses.**

✓ **Approbation du compte-rendu-rendu du CA du 01/02/2018 :**

Omission dans le compte rendu de la délibération concernant le suivi piscicole annuel 2018 (Loue, Dessoubre, Cusancin, Lison). Sera donc ajouté au compte-rendu du 1^{er} février la délibération suivante :

Le Conseil d'Administration acte la réalisation de l'étude « Suivi piscicole annuel du Département du Doubs – Campagne 2018 (Observatoire karstique – mortalités salmonicoles & Réseau patrimonial) », pour un montant estimatif de 50 045,00 € TTC financé selon le détail suivant :

Subventions publiques : 80%

- ✓ Agence de l'Eau RMC : 31 889,00 €
- ✓ Département du Doubs : 8 147,00 €

Autofinancement : 20%

- ✓ FDAAPPMA25 (dont 60% FNPF) : 10 009,00 €
- Décision adoptée à l'unanimité.

✓ **Brèves infos :**

Affaire Patrice MALAVAUX :

Le tribunal a prononcé son jugement, mais un appel de la partie adverse sera jugé le 7 juin à Besançon. D'innombrables soutiens et réponses à nos courriers nous sont parvenus et notamment celui du Président de la FNPF. Claude MALAVAUX apporte quelques précisions concernant cette affaire, il remercie entre autres toutes les personnes qui se sont déplacées au tribunal pour soutenir Patrice, notamment les gardes-pêche bénévoles du Pays de Montbéliard.

✓ **CODERST du 13/03/2018 :**

Deux dossiers importants ont été traités : la passe à poissons sur le barrage de Mathay et le programme de restauration de la Lanterne. Le Président présent à cette réunion a fait les remarques qui s'imposaient.

Concernant le CODERST du 10 avril où le projet d'une microcentrale à Boussières a été abordé, aucun problème particulier n'a été relevé.

✓ **Renouvellement du bail du plan d'eau d'Osselle :**

Une rencontre avec le responsable est programmée le 26/03/18 avec Jean-Jacques CLAUSSE. Dossier en attente.

✓ **Demande du Pays horloger :**

Cela concerne le Parc naturel Régional où un représentant de la Fédération est souhaité au sein du Comité de pilotage du projet de parc. Christian TRIBOULET pourrait représenter la Fédération, demande lui sera transmise.

✓ **Compte-rendu aux élus et administrations de nos pêches électriques 2017 :**

Officiel le 27/04/18 au Conseil Départemental (Groupe métrologie/Connaissance de la Conférence Départementale). Il est envisagé de le faire par nos soins en Mai probablement à QUINGEY avec les élus.

✓ **Prochaines réunions :**

- AG de l'URNE : 13 et 14/04/18 (Jean-Luc CUENOT, Georges LAURINE).
- AG FEDERATION : le 15/04/18 à FESCHES LE CHATEL.
- Réserve naturelle basse Savoureuse : 19/04/18 (G. FRICHET, Thomas POULLEAU).
- AG de l'ARPBFC à Frotey-lès-Vesoul le 21/04/18 (le Président).
- DDT avec le SAMU de l'Environnement le 15/05/18.

✓ **Congés du personnel : rappel.**

Notre secrétaire et Alexandre CHEVAL étant en congés 4 semaines de fin mai à fin juin, il conviendra de mettre en place une organisation permettant d'avoir une permanence minimum au standard.

Thomas GROUBATCH sera en congés 15 jours au mois d'avril, et sera absent à l'AG fédérale. Il en sera de même pour Alexandre CHEVAL et Jérémy NICOLET pour convenances personnelles. Le Président souhaite qu'à l'avenir la participation des membres du personnel à l'AG soit impérative.

Proposition du CA : voir pour organiser l'AG un samedi dès l'an prochain.

✓ **Préparation de l'AG fédérale du 15/04/18 :**

Les responsables des différentes Commissions ont préparé leurs interventions, Virginie les a diffusées. Claude MALAVAUX interviendra à la place de Christian TRIBOULET, excusé pour la Commission Rivière et Qualité des Eaux, ainsi que pour le sujet des cormorans.

Pour la Commission Garderie-Réglementation, il est à noter que les contrôles de nos gardes ont débuté comme prévu. Des comptes-rendus succincts seront diffusés régulièrement. Un contrôle au lac de St Point est prévu avec les gendarmes le 05/05/18.

Travail de nuit et du dimanche à voir à la demande, sans dépasser 39 h hebdomadaires pour le fonctionnement habituel.

La possibilité de mettre en place un Compte Epargne Temps sera étudiée.

Pour la Commission Communication, le dépliant en collaboration avec le CDT sur les hébergements en rapport avec la pêche est prêt. Il ne devrait pas revenir à plus de 2 000 € alors que le prévisionnel était estimé à 4 000 €.

✓ **Point particulier sur la Commission des Finances :**

La Commission des Finances s'est réunie le 06/04/18 avec M. BOTTAZZO. Il apparaît que les comptes sont bons et que l'exercice 2017 est créditeur. Toutefois, si la trésorerie est bonne, la situation peut vite se dégrader et nous devons continuer à maîtriser les dépenses. Ne perdons pas de vue que les membres du personnel souhaitent voir leur situation évoluer.

Pour l'année prochaine, nous avons demandé à notre comptable de procéder à la présentation des comptes plus tôt dans l'année. Il en sera de même pour la réunion avec la Commission.

Malgré le Commissaire aux Comptes, le Président souhaite, avec l'accord du CA, conserver deux ou trois Vérificateurs aux Comptes issus de nos AAPPMA : accord du CA.

L'AG 2019 sera en principe organisée par l'AAPPMA de Valentigney probablement plus tôt que cette année, fin mars si possible.

De nombreuses défections d'AAPPMA pour l'AG 2017 sont hélas à déplorer, sans doute pour cause de vacances pascales.

Christian ROSSIGNON fait le point sur les problèmes avec l'Agence de l'Eau qui se montre assez tatillonne pour les dossiers à financer.

✓ **Réciprocité et arrêté PCB :**

L'arrêté concernant les PCB est supprimé sur le Doubs et depuis cette semaine, également sur le Gland. Mais, pour le Doubs, la Fédération n'a pas été prévenue... et le courrier adressé au Préfet n'est pas recevable. Gérard FRICHET, très impliqué, a proposé avec le Président d'adresser un courrier de la part des AAPPMA.

D'après des renseignements obtenus auprès de la DDT mais aussi et surtout auprès des services des impôts, il apparaît que nous sommes dans une impasse et que le mieux serait de payer les baux. La Fédération du Jura l'a déjà fait.

Jean-Luc CUENOT pensait faire une réunion de la Commission Réciprocité mais a préféré, par manque de temps, donner son aval à Georges LAURAIN pour le règlement... Une information de dernière minute (courrier émanant du Préfet) indique à la Fédération qu'il y aura bien une ristourne à

partir de la date de parution de l'arrêté. D'autres démarches seront entreprises à plus haut niveau pour qu'au renouvellement des baux, la location soit revue à la baisse.

✓ **Véloroute :**

Le dossier doit être repris en totalité par la Commission Réciprocité avec l'aide de Thomas POULLEAU et de Jean-Sébastien BROCARD. Quoiqu'il en soit, aucune modification concernant la réglementation actuelle ne pourra intervenir avant le renouvellement des baux en 2021. Charge à la Fédération de refaire le point et de provoquer des réunions avec le CD et VNF pour exposer nos souhaits et de proposer des solutions dans l'intérêt des pêcheurs. La Fédération du Jura est sur la même longueur d'onde.

✓ **AAPPMA de BOUSSIERES :**

Plusieurs prises de contact ont été adressées auprès de l'ex-Président de l'AAPPMA de Boussières. Réponse de M. MOLARD : il devrait ramener les archives ainsi que le matériel à la Fédération. En appui au Président, Jean-Jacques CLAUSSE et Georges LAURAINÉ suivent ce dossier en cours.

✓ **Le point sur l'état de nos cours d'eau :**

A ce jour, aucune (ou presque...) mortalité n'a été constatée sur nos rivières, en espérant que cela continue.

Intervention du Directeur de l'Agence de l'Eau : malgré de nombreuses critiques sur les réseaux sociaux, d'après lui « tout va bien ».

✓ **Les dossiers en cours et à venir :**

Evoqués lors de la dernière Commission Rivières (compte-rendu en attente)

- Interdictions d'aleviner : dans certaines rivières ou parties de rivières de 1^{ère} catégorie, les alevinages sont proscrits, soit parce qu'il y a des mortalités, soit parce qu'elles sont classées réservoirs biologiques. De nombreuses critiques de mécontents nous arrivent sur ce sujet. La Fédération est responsable de par ses statuts de la prise de toute décision applicable aux AAPPMA. Affaire à suivre...
- AAPPMA d'Orsans sur l'Audeux. Le Président a convenu d'une rencontre avec son Président et certains riverains. A voir également avec l'AAPPMA de Sancey.
- Bief de Fuesse : malgré une enquête publique aux conclusions favorables, et des réunions avec les propriétaires, il s'avère que les possibilités de voir se projet se réaliser deviennent de plus en plus incertaines. Suite à nos courriers nous évoquerons le sujet avec M. Le Préfet que nous rencontrerons le 17/04/18.
- Consultation de Maître LANDBECK sur la marche à suivre concernant les dysfonctionnements des STEP. Une action sera menée dans les prochaines semaines sur trois STEP à choisir par la Fédé25 et d'autres ONG comme ANPER, FNE et le Collectif SOS LRC.

✓ **Questions diverses :**

Affaire Montgesoye :

Recours au TA toujours en cours. Rencontre de conciliation avec Vuillafans et Montgesoye le 07/02/18. Malgré de bons contacts, pas d'avancée notable dans l'immédiat. Maître LANDBECK nous a informés du prochain jugement de cette affaire.

Départ de M. LIANZON :

Le responsable du service chasse/pêche de la DDT, M. LIANZON prend sa retraite.

Changements de Présidents :

- Les AAPPMA de Sancey et de Clerval changent de Président.

- Litige AAPPMA Morteau/Grand'Combe :

Le Président a rencontré les AAPPMA à Morteau suite à un litige concernant leurs linéaires respectifs. Les positions restent actées pour 2018 par l'AAPPMA de Morteau. Il est impossible pour l'instant de modifier quoi que ce soit, mais les AAPPMA ont convenu de se rencontrer l'année prochaine.

✓ Achat du terrain sur L'AAPPMA de Chenecey-Buillion sur la Loue :

Le Président avec Christian ROSSIGNON et Alain GIBEY ont étudié la possibilité d'achat d'un terrain en vente en bord de Loue, au profit de l'AAPPMA de Chenecey-Buillion, constatant qu'il serait stupide de ne pas le faire (ce projet pouvant bénéficier d'une subvention FNPF). Le Président propose que la Fédération aide l'AAPPMA à acheter le terrain et que, comme convenu lors de CA précédents, il lui soit rétrocédé. Si accord du CA le Président propose un remboursement sur 2 ans pour ne pas mettre l'AAPPMA en difficulté, soit la moitié de la somme en fin d'année 2018 et l'autre moitié fin 2019. Sachant qu'en cas de disparition de l'AAPPMA (et non en cas de fusion) le terrain reviendra d'office à la Fédération.

Accord de principe du CA mais Alain GIBEY refuse la proposition de paiement. Il remettra un chèque correspondant à l'achat du terrain à la Fédération au moment de la transaction. C'est le Président de la Fédération qui doit signer l'acte notarié.

✓ Courrier de l'AAPPMA des Deux Vallées sur le Dessoubre :

L'AAPPMA des Deux Vallées sollicite le rachat à la Fédération des propriétés qu'elle possède sur le Dessoubre, lesquelles restent à estimer (leur valeur pourraient s'élever à plusieurs dizaines de milliers d'euros). En cas de dissolution de l'AAPPMA (pas en cas de fusion), les terrains reviendraient d'office à la Fédération. Le montant de cette vente pourrait venir ajouter du cash à la trésorerie de la Fédération qui en aura peut-être besoin dans les années à venir.

En attente d'une estimation financière de ces propriétés appartenant à la Fédération, l'AAPPMA sollicite un accord de principe du CA afin de prendre toutes les dispositions nécessaires. Le Président indique qu'il prend ses distances par rapport à la gestion de l'AAPPMA « Les Deux Vallées » à cause de ses fonctions de Président de la Fédération et se sent à l'aise pour communiquer cette demande.

Après débats, le CA est hésitant et partagé. L'un de ses membres estime qu'il convient encore de réfléchir et préfère s'abstenir pour un accord de principe.

Résultat du vote : 8 contre, 7 pour, 1 abstention.

Comme convenu lors du CA fédéral du 17/10/2017, l'AAPPMA prendra la gestion pour 2018 du seul droit de pêche fédéral loué en aval de Rosureux, en rive droite dans un premier temps, en attente d'un possible accord avec l'AAPPMA de la Reverotte.

✓ Demande d'une participation financière du Collectif SOS LRC :

Le Président relate la demande assez cavalière du Collectif qui a fait « causer » car diffusée sur SOS LRC sans qu'elle soit parvenue à la Fédération. Le message indiquait une participation financière de la Fédération de 4 000 € à une étude lancée par le Collectif. Le Collectif a déjà bénéficié d'aide financière de la part de la Fédération pour l'étude sur le Gland notamment, mais également de la participation de membres du personnel fédéral. Le Président est toutefois favorable pour un accord de principe du CA.

Christophe MONNIER fait remarquer que Jean Louis WALTHER a été mandaté pour des analyses par la Fédération 25 qui a payé la facture mais n'a toujours pas de résultats d'étude. Philippe GROSSO et le CA estiment que le Collectif doit donner des assurances et formuler ses demandes d'une autre façon, plus formelle, et fournir les résultats des études déjà réalisées, et le détail des objectifs de l'étude objet de la demande. Résultat du vote : 14 pour, 2 contre.

✓ **Assermentation de notre personnel sur le département :**

Accord de la Préfecture de faire une seule demande d'assermentation générale pour toutes les AAPPMA avec la signature du Président de la Fédération (auparavant il fallait recueillir la signature de chaque Président).

- Reçu courrier de M. LERBRET « Aux films de l'eau » sans engagement, la Fédération prendra contact avec l'intéressé.
- Reçu courrier de l'AAPPMA de Vuillafans qui conteste la décision du CA du 01/02 dernier à propos de l'exclusion d'un pêcheur.

Fin de séance à 21 h 15.

Le secrétaire,

C. MALVAUX

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DE PECHE ET DE
PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES DU DOUBS
LE 11 AVRIL 2018**

PRESENTS : MM. Gérard MOUGIN, Jean-Luc CUENOT, Jean-Jacques CLAUSSE, Yannick COUPRY, Marcel BERNARD, Gérard FRICHET, Alain GIBEY, Yves GRENAUD, Philippe GROSSO, Denis HERAULT, Georges LAURAIN, Claude MALAVAU, Christophe MONNIER, Jean-Claude POUX. Christian ROSSIGNON, Directeur d'établissement.

EXCUSES : Jean-Pierre BELON, pouvoir donné à POUX Jean-Claude. Christian TRIBOULET, pouvoir donné à Gérard MOUGIN.

✓ **L'ordre du Jour était le suivant :**

- **Approbation du dernier compte-rendu du CA du 01/02/18,**
- **Préparation de l'AG Fédérale du 15/04/18 :**
 - **Présentation des interventions des responsables de Commissions,**
 - **Point sur les finances après la commission du 06/04/18...etc.**
- **Point sur l'état des cours d'eau et perspectives 2018.**
- **Dossiers en cours et à venir,**
- **Questions diverses.**

✓ **Approbation du compte-rendu-rendu du CA du 01/02/2018 :**

Omission dans le compte rendu de la délibération concernant le suivi piscicole annuel 2018 (Loue, Dessoubre, Cusancin, Lison). Sera donc ajouté au compte-rendu du 1^{er} février la délibération suivante :

Le Conseil d'Administration acte la réalisation de l'étude « Suivi piscicole annuel du Département du Doubs – Campagne 2018 (Observatoire karstique – mortalités salmonicoles & Réseau patrimonial) », pour un montant estimatif de 50 045,00 € TTC financé selon le détail suivant :

Subventions publiques : 80%

- ✓ Agence de l'Eau RMC : 31 889,00 €
- ✓ Département du Doubs : 8 147,00 €

Autofinancement : 20%

- ✓ FDAAPPMA25 (dont 60% FNPF) : 10 009,00 €
- Décision adoptée à l'unanimité.

✓ **Brèves infos :**

Affaire Patrice MALAVAUX :

Le tribunal a prononcé son jugement, mais un appel de la partie adverse sera jugé le 7 juin à Besançon. D'innombrables soutiens et réponses à nos courriers nous sont parvenus et notamment celui du Président de la FNPF. Claude MALAVAUX apporte quelques précisions concernant cette affaire, il remercie entre autres toutes les personnes qui se sont déplacées au tribunal pour soutenir Patrice, notamment les gardes-pêche bénévoles du Pays de Montbéliard.

✓ **CODERST du 13/03/2018 :**

Deux dossiers importants ont été traités : la passe à poissons sur le barrage de Mathay et le programme de restauration de la Lanterne. Le Président présent à cette réunion a fait les remarques qui s'imposaient.

Concernant le CODERST du 10 avril où le projet d'une microcentrale à Boussières a été abordé, aucun problème particulier n'a été relevé.

✓ **Renouvellement du bail du plan d'eau d'Osselle :**

Une rencontre avec le responsable est programmée le 26/03/18 avec Jean-Jacques CLAUSSE. Dossier en attente.

✓ **Demande du Pays horloger :**

Cela concerne le Parc naturel Régional où un représentant de la Fédération est souhaité au sein du Comité de pilotage du projet de parc. Christian TRIBOULET pourrait représenter la Fédération, demande lui sera transmise.

✓ **Compte-rendu aux élus et administrations de nos pêches électriques 2017 :**

Officiel le 27/04/18 au Conseil Départemental (Groupe métrologie/Connaissance de la Conférence Départementale). Il est envisagé de le faire par nos soins en Mai probablement à QUINGEY avec les élus.

✓ **Prochaines réunions :**

- AG de l'URNE : 13 et 14/04/18 (Jean-Luc CUENOT, Georges LAURINE).
- AG FEDERATION : le 15/04/18 à FESCHES LE CHATEL.
- Réserve naturelle basse Savoureuse : 19/04/18 (G. FRICHET, Thomas POULLEAU).
- AG de l'ARPBFC à Frotey-lès-Vesoul le 21/04/18 (le Président).
- DDT avec le SAMU de l'Environnement le 15/05/18.

✓ **Congés du personnel : rappel.**

Notre secrétaire et Alexandre CHEVAL étant en congés 4 semaines de fin mai à fin juin, il conviendra de mettre en place une organisation permettant d'avoir une permanence minimum au standard.

Thomas GROUBATCH sera en congés 15 jours au mois d'avril, et sera absent à l'AG fédérale. Il en sera de même pour Alexandre CHEVAL et Jérémy NICOLET pour convenances personnelles. Le Président souhaite qu'à l'avenir la participation des membres du personnel à l'AG soit impérative.

Proposition du CA : voir pour organiser l'AG un samedi dès l'an prochain.

✓ **Préparation de l'AG fédérale du 15/04/18 :**

Les responsables des différentes Commissions ont préparé leurs interventions, Virginie les a diffusées. Claude MALAVAUX interviendra à la place de Christian TRIBOULET, excusé pour la Commission Rivière et Qualité des Eaux, ainsi que pour le sujet des cormorans.

Pour la Commission Garderie-Réglementation, il est à noter que les contrôles de nos gardes ont débuté comme prévu. Des comptes-rendus succincts seront diffusés régulièrement. Un contrôle au lac de St Point est prévu avec les gendarmes le 05/05/18.

Travail de nuit et du dimanche à voir à la demande, sans dépasser 39 h hebdomadaires pour le fonctionnement habituel.

La possibilité de mettre en place un Compte Epargne Temps sera étudiée.

Pour la Commission Communication, le dépliant en collaboration avec le CDT sur les hébergements en rapport avec la pêche est prêt. Il ne devrait pas revenir à plus de 2 000 € alors que le prévisionnel était estimé à 4 000 €.

✓ **Point particulier sur la Commission des Finances :**

La Commission des Finances s'est réunie le 06/04/18 avec M. BOTTAZZO. Il apparaît que les comptes sont bons et que l'exercice 2017 est créditeur. Toutefois, si la trésorerie est bonne, la situation peut vite se dégrader et nous devons continuer à maîtriser les dépenses. Ne perdons pas de vue que les membres du personnel souhaitent voir leur situation évoluer.

Pour l'année prochaine, nous avons demandé à notre comptable de procéder à la présentation des comptes plus tôt dans l'année. Il en sera de même pour la réunion avec la Commission.

Malgré le Commissaire aux Comptes, le Président souhaite, avec l'accord du CA, conserver deux ou trois Vérificateurs aux Comptes issus de nos AAPPMA : accord du CA.

L'AG 2019 sera en principe organisée par l'AAPPMA de Valentigney probablement plus tôt que cette année, fin mars si possible.

De nombreuses défections d'AAPPMA pour l'AG 2017 sont hélas à déplorer, sans doute pour cause de vacances pascales.

Christian ROSSIGNON fait le point sur les problèmes avec l'Agence de l'Eau qui se montre assez tatillonne pour les dossiers à financer.

✓ **Réciprocité et arrêté PCB :**

L'arrêté concernant les PCB est supprimé sur le Doubs et depuis cette semaine, également sur le Gland. Mais, pour le Doubs, la Fédération n'a pas été prévenue... et le courrier adressé au Préfet n'est pas recevable. Gérard FRICHET, très impliqué, a proposé avec le Président d'adresser un courrier de la part des AAPPMA.

D'après des renseignements obtenus auprès de la DDT mais aussi et surtout auprès des services des impôts, il apparaît que nous sommes dans une impasse et que le mieux serait de payer les baux. La Fédération du Jura l'a déjà fait.

Jean-Luc CUENOT pensait faire une réunion de la Commission Réciprocité mais a préféré, par manque de temps, donner son aval à Georges LAURAIN pour le règlement... Une information de dernière minute (courrier émanant du Préfet) indique à la Fédération qu'il y aura bien une ristourne à

partir de la date de parution de l'arrêté. D'autres démarches seront entreprises à plus haut niveau pour qu'au renouvellement des baux, la location soit revue à la baisse.

✓ **Véloroute :**

Le dossier doit être repris en totalité par la Commission Réciprocité avec l'aide de Thomas POULLEAU et de Jean-Sébastien BROCARD. Quoiqu'il en soit, aucune modification concernant la réglementation actuelle ne pourra intervenir avant le renouvellement des baux en 2021. Charge à la Fédération de refaire le point et de provoquer des réunions avec le CD et VNF pour exposer nos souhaits et de proposer des solutions dans l'intérêt des pêcheurs. La Fédération du Jura est sur la même longueur d'onde.

✓ **AAPPMA de BOUSSIERES :**

Plusieurs prises de contact ont été adressées auprès de l'ex-Président de l'AAPPMA de Boussières. Réponse de M. MOLARD : il devrait ramener les archives ainsi que le matériel à la Fédération. En appui au Président, Jean-Jacques CLAUSSE et Georges LAURAINÉ suivent ce dossier en cours.

✓ **Le point sur l'état de nos cours d'eau :**

A ce jour, aucune (ou presque...) mortalité n'a été constatée sur nos rivières, en espérant que cela continue.

Intervention du Directeur de l'Agence de l'Eau : malgré de nombreuses critiques sur les réseaux sociaux, d'après lui « tout va bien ».

✓ **Les dossiers en cours et à venir :**

Evoqués lors de la dernière Commission Rivières (compte-rendu en attente)

- Interdictions d'aleviner : dans certaines rivières ou parties de rivières de 1^{ère} catégorie, les alevinages sont proscrits, soit parce qu'il y a des mortalités, soit parce qu'elles sont classées réservoirs biologiques. De nombreuses critiques de mécontents nous arrivent sur ce sujet. La Fédération est responsable de par ses statuts de la prise de toute décision applicable aux AAPPMA. Affaire à suivre...
- AAPPMA d'Orsans sur l'Audeux. Le Président a convenu d'une rencontre avec son Président et certains riverains. A voir également avec l'AAPPMA de Sancey.
- Bief de Fuesse : malgré une enquête publique aux conclusions favorables, et des réunions avec les propriétaires, il s'avère que les possibilités de voir se projet se réaliser deviennent de plus en plus incertaines. Suite à nos courriers nous évoquerons le sujet avec M. Le Préfet que nous rencontrerons le 17/04/18.
- Consultation de Maître LANDBECK sur la marche à suivre concernant les dysfonctionnements des STEP. Une action sera menée dans les prochaines semaines sur trois STEP à choisir par la Fédé25 et d'autres ONG comme ANPER, FNE et le Collectif SOS LRC.

✓ **Questions diverses :**

Affaire Montgesoye :

Recours au TA toujours en cours. Rencontre de conciliation avec Vuillafans et Montgesoye le 07/02/18. Malgré de bons contacts, pas d'avancée notable dans l'immédiat. Maître LANDBECK nous a informés du prochain jugement de cette affaire.

Départ de M. LIANZON :

Le responsable du service chasse/pêche de la DDT, M. LIANZON prend sa retraite.

Changements de Présidents :

- Les AAPPMA de Sancey et de Clerval changent de Président.

- Litige AAPPMA Morteau/Grand'Combe :

Le Président a rencontré les AAPPMA à Morteau suite à un litige concernant leurs linéaires respectifs. Les positions restent actées pour 2018 par l'AAPPMA de Morteau. Il est impossible pour l'instant de modifier quoi que ce soit, mais les AAPPMA ont convenu de se rencontrer l'année prochaine.

✓ Achat du terrain sur L'AAPPMA de Chenecey-Buillion sur la Loue :

Le Président avec Christian ROSSIGNON et Alain GIBEY ont étudié la possibilité d'achat d'un terrain en vente en bord de Loue, au profit de l'AAPPMA de Chenecey-Buillion, constatant qu'il serait stupide de ne pas le faire (ce projet pouvant bénéficier d'une subvention FNPF). Le Président propose que la Fédération aide l'AAPPMA à acheter le terrain et que, comme convenu lors de CA précédents, il lui soit rétrocédé. Si accord du CA le Président propose un remboursement sur 2 ans pour ne pas mettre l'AAPPMA en difficulté, soit la moitié de la somme en fin d'année 2018 et l'autre moitié fin 2019. Sachant qu'en cas de disparition de l'AAPPMA (et non en cas de fusion) le terrain reviendra d'office à la Fédération.

Accord de principe du CA mais Alain GIBEY refuse la proposition de paiement. Il remettra un chèque correspondant à l'achat du terrain à la Fédération au moment de la transaction. C'est le Président de la Fédération qui doit signer l'acte notarié.

✓ Courrier de l'AAPPMA des Deux Vallées sur le Dessoubre :

L'AAPPMA des Deux Vallées sollicite le rachat à la Fédération des propriétés qu'elle possède sur le Dessoubre, lesquelles restent à estimer (leur valeur pourraient s'élever à plusieurs dizaines de milliers d'euros). En cas de dissolution de l'AAPPMA (pas en cas de fusion), les terrains reviendraient d'office à la Fédération. Le montant de cette vente pourrait venir ajouter du cash à la trésorerie de la Fédération qui en aura peut-être besoin dans les années à venir.

En attente d'une estimation financière de ces propriétés appartenant à la Fédération, l'AAPPMA sollicite un accord de principe du CA afin de prendre toutes les dispositions nécessaires. Le Président indique qu'il prend ses distances par rapport à la gestion de l'AAPPMA « Les Deux Vallées » à cause de ses fonctions de Président de la Fédération et se sent à l'aise pour communiquer cette demande.

Après débats, le CA est hésitant et partagé. L'un de ses membres estime qu'il convient encore de réfléchir et préfère s'abstenir pour un accord de principe.

Résultat du vote : 8 contre, 7 pour, 1 abstention.

Comme convenu lors du CA fédéral du 17/10/2017, l'AAPPMA prendra la gestion pour 2018 du seul droit de pêche fédéral loué en aval de Rosureux, en rive droite dans un premier temps, en attente d'un possible accord avec l'AAPPMA de la Reverotte.

✓ Demande d'une participation financière du Collectif SOS LRC :

Le Président relate la demande assez cavalière du Collectif qui a fait « causer » car diffusée sur SOS LRC sans qu'elle soit parvenue à la Fédération. Le message indiquait une participation financière de la Fédération de 4 000 € à une étude lancée par le Collectif. Le Collectif a déjà bénéficié d'aide financière de la part de la Fédération pour l'étude sur le Gland notamment, mais également de la participation de membres du personnel fédéral. Le Président est toutefois favorable pour un accord de principe du CA.

Christophe MONNIER fait remarquer que Jean Louis WALTHER a été mandaté pour des analyses par la Fédération 25 qui a payé la facture mais n'a toujours pas de résultats d'étude. Philippe GROSSO et le CA estiment que le Collectif doit donner des assurances et formuler ses demandes d'une autre façon, plus formelle, et fournir les résultats des études déjà réalisées, et le détail des objectifs de l'étude objet de la demande. Résultat du vote : 14 pour, 2 contre.

✓ **Assermentation de notre personnel sur le département :**

Accord de la Préfecture de faire une seule demande d'assermentation générale pour toutes les AAPPMA avec la signature du Président de la Fédération (auparavant il fallait recueillir la signature de chaque Président).

- Reçu courrier de M. LERBRET « Aux films de l'eau » sans engagement, la Fédération prendra contact avec l'intéressé.
- Reçu courrier de l'AAPPMA de Vuillafans qui conteste la décision du CA du 01/02 dernier à propos de l'exclusion d'un pêcheur.

Fin de séance à 21 h 15.

Le secrétaire,

C. MALVAUX